EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du 14 avril 2025

Délibération : N° 2025-09

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	11
Votants :	16

L'an deux mille vingt cinq le 14 Avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 07 avril 2025

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Yannick GUEUDET, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER**

Absent(s) : **Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Grégory RONDIER ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER**

Secrétaire de séance : **Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX**

Affectation des résultats Budget principal 2024

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître:

REPORTS

Pour rappel: excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 196 417,60 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20250414-2025-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/04/2025

Pour rappel: excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure: 1 189 226,72 €

SOLDES D'EXECUTION de l'exercice 2024 :

Un solde d'exécution (déficit- 001) de la section d'investissement de 550 230,66 €

Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de 419 476,69 €

RESTES A REALISER:

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 872 987,59 €

En recettes pour un montant de 1 015 080,65 €

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 211 720 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 211 720 €

Ligne 002

Excédent cumulé de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 396 983,41 €

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la délibération de résultat

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20250414-2025-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/04/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 14 avril 2025

La Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20250414-2025-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/04/2025